

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – STAGE PRINTEMPS 2025
STAGE DU 07 AU 11 AVRIL 2025

COORDONNEES DU PRATIQUANT

NOM..... PRENOM..... Né(e)le...../...../.....

ADRESSE.....

CODEPOSTAL..... VILLE..... EMAIL.....

TEL.....

COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL

NOM..... PRENOM..... Né(e)le...../...../.....

ADRESSE.....

CODEPOSTAL..... VILLE..... EMAIL.....

TEL.....

ATTESTATION

Majeurs : J'atteste de ma capacité à savoir nager 25m et à m'immerger et que mon état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile.

Mineurs : Je soussigné(e), tuteur légal, autorise mon enfant à pratiquer les activités de l'école de voile et **atteste de sa capacité à savoir nager 25m et à s'immerger**. J'atteste que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile.

PHOTOS ET VIDEOS

Je soussigné(e) représentant(e) de l'enfant apprenant, autorise les agents de la base nautique et/ou les employés du service communication de la ville de Cogolin à exploiter et diffuser sur le site internet ou autres supports les images (photos, vidéos) de l'apprenant prises à l'occasion des séances de voile : Oui Non

URGENCE MEDICALE

J'autorise les agents de la base nautique à prendre toute disposition utile en cas d'accident, y compris le transport par les services de secours vers un établissement hospitalier.

STAGE

STAGE DU 07 AU 11 AVRIL 2025

Optimist *débutant-initié de 10h à 12h (7-10 ans)

Fusion *débutant-initié de 10h à 12h (à partir de 11 ans)

confirmé de 14h à 16h

Optimist (7-10 ans)

Fusion (à partir de 11 ans)

Catamaran (+ 14 ans selon gabarit)

- *Débutant : ne jamais avoir navigué - Initié : avoir fait au moins un stage*

Sous réserve de modifications en fonction des conditions météorologiques et de nos effectifs



Règlement et consignes de sécurité :

ASSURANCE

Article L321-4 du code du sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

RESERVATION

La réservation est effective à réception du dossier et paiement du stage.

REMBOURSEMENT

Tout module entamé est dû.

En cas de désistement, le montant de la prestation ne pourra être remboursé que si le désistement est annoncé par courrier au moins deux semaines avant la date de la prestation.

En cas de maladie ou pour raisons familiales graves, à partir de trois jours consécutifs, sur présentation d'un certificat médical à remettre à la direction de l'établissement, avec le reçu de paiement et d'un RIB, un remboursement pourra être effectué dans la limite de 50% du montant du module (Application d'une franchise).

Quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation le premier jour du stage. Quels qu'en soient les motifs ou périodes d'annulation, la licence FFV ne sera pas remboursée.

AGE MINIMUM

L'âge minimum pour l'ensemble des activités à l'École de Voile est fixé à 7 ans révolu pour l'Optimist. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

ANNULATION POUR CAUSE METEO

Le chef de base de l'école de voile, ou le RTQ en charge de la sécurité, se réservent le droit d'annuler toute séance dans le cas de conditions météorologiques défavorables. Cette décision s'imposera en cas d'alerte météo incitant l'Autorité Territoriale à annuler toutes les animations municipales. Ces annulations décidées pour raisons de sécurité, faisant pleinement partie d'une activité de pleine nature, ne donneront lieu à aucun remboursement ni récupération. Si ce n'est pas navigable en mer, nous dispensons un enseignement en salle sur la théorie de la navigation, l'apprentissage des nœuds et autres connaissances complémentaires à la pratique de la voile. Nous mettons en place des jeux nautiques pour les plus jeunes.

HABILLEMENT

✓ **Pour toutes les saisons** : Les chaussures sont obligatoires (chaussures de voile ou baskets. Pas de tongs ou claquettes). Prévoir de la crème solaire, une casquette, une bouteille d'eau et un change complet.

✓ **Printemps/Été** : T-shirt (anti UV de préférence), short de bain

✓ **Automne/Hiver** : Legging pantalon et manches longues, coupe-vent. Combinaison si vous en possédez une.

VESTIAIRES

Les vestiaires avec douches sont mis à disposition,

La ville de Cogolin ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de vol.

LA LICENCE FFV

Le passeport voile est à minima obligatoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Le coût de la licence FFV est dissocié de la tarification des prestations

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessus.

Fait à.....Le...../...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »:





TARIFS STAGES NAUTIQUES

Les stages se dérouleront pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi du 07 avril jusqu'au 11 avril 2025.

Stages de 5 jours en demi journée du lundi au vendredi

Support	Tarif normal	Adhérents et résidents
Optimist	100,00 €	70,00 €
Dériveur fusion	110,00 €	77,00 €
Catamaran	150,00 €	105,00 €

Licence Passeport Voile 2025 : 14.00€

Tous les participants aux stages de voile sont assurés par le contrat adossé à la licence « Passeport Voile » délivrée par la FFVoile. Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie-dommage jusqu'à hauteur de la somme de 15000000 euros. Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire MMA proposée par la FFV qui étend notamment la couverture de la garantie à l'assistance rapatriement +capital décès + capital invalidité selon des niveaux de couverture variables en fonction du montant de la prime choisie.

Si vous souhaitez souscrire cette assurance complémentaire, merci de vous connecter sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#Contrats>

Renseignements

BASE NAUTIQUE MUNICIPALE DE COGOLIN - FFV n° 112.83911

Mairie de Cogolin – Place de la République-83310 COGOLIN

Email basenautique@cogolin.fr : Tel : 04.94.56.14.08